

Interpréter en LSF / FR est-il (finalement) un acte militant ?

Analyse de la place des professionnels à la lumière de l'étude d'un groupe de discussion

Is Interpreting in LSF/FR (finally) a Militant Act?

Analysis of the Place of Professionals in the Light of a Focus Group Study

Florine Archambeaud

Volume 3, Number 5, 2024

Écrire et (auto)traduire des langues minoritaires : engagement et créativité
Writing and (Self)-translating Minority Languages: Engagement and Creativity

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1115659ar>

DOI: <https://doi.org/10.29173/af29522>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

University of Alberta, Department of Modern Languages and Cultural Studies

ISSN

1916-8470 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Archambeaud, F. (2024). Interpréter en LSF / FR est-il (finalement) un acte militant ? Analyse de la place des professionnels à la lumière de l'étude d'un groupe de discussion. *Alternative francophone*, 3(5), 44–63.
<https://doi.org/10.29173/af29522>

Article abstract

In 2003, Quipourt and Gache asked the question: is interpreting a militant act? The deaf community is a minority cultural and linguistic group in French society (Bertin); interpreters would be associated in this “microcosm” (Millet) and, as translation professionals, involved in ideological structures (Munday). What is the place of hearing interpreters today? To reflect on these questions, we organized a focus group in March 2020, bringing together ten professional interpreters from all over France. We identified several themes during the exchanges: the evolution of political positioning between the interpreters of the Réveil Sourd era and today's interpreters, the prevailing paradox of the interpreter's visibility and the societal responsibility of hearing interpreters.

© Florine Archambeaud, 2024



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Interpréter en LSF/FR est-il (finalement) un acte militant ?

 alternative francophone
pour une francophonie en mode mineur

Analyse de la place des professionnels à la lumière de l'étude d'un groupe de discussion

DOI : <https://doi.org/10.29173/af29522>



Florine Archambeaud

florine.archambeaud@gmail.com

CLESTHIA - Paris Sorbonne Nouvelle

Résumé. *En 2003, Quipourt et Gache posaient la question : interpréter est-il un acte militant ? La communauté sourde est un groupe culturel et linguistique minoritaire dans la société française (Bertin) ; les interprètes seraient associés dans ce « microcosme » (Millet) et, en tant que professionnels de la traduction, impliqués dans des structures idéologiques (Munday). Quelle est la place des interprètes entendants aujourd'hui ? Afin de réfléchir à ces questions, nous avons organisé un groupe de discussion en mars 2020 regroupant dix professionnelles exerçant sur la France entière. Nous avons identifié plusieurs thématiques lors des échanges : l'évolution du positionnement politique entre les interprètes de l'époque du Réveil Sourd et les interprètes d'aujourd'hui, le paradoxe prégnant de la visibilité de l'interprète et la responsabilité sociétale des interprètes entendants.*

Mots clés : traduction militante; responsabilité; éthique; visibilité; langue des signes

Abstract. In 2003, Quipourt and Gache asked the question: is interpreting a militant act? The deaf community is a minority cultural and linguistic group in French society (Bertin); interpreters would be associated in this “microcosm” (Millet) and, as translation professionals, involved in ideological structures (Munday). What is the place of hearing interpreters today? To reflect on these questions, we organized a focus group in March 2020, bringing together ten professional interpreters from all over France. We identified several themes during the exchanges: the evolution of political positioning between the interpreters of the Réveil Sourd era and today’s interpreters, the prevailing paradox of the interpreter’s visibility and the societal responsibility of hearing interpreters.

Keywords: militant translation; responsibility; ethics; visibility; sign language

En 2003, Quipourt et Gache écrivaient que l’interprète en langue des signes, en se positionnant comme tel et non plus comme « interprètes pour les sourds » marquait idéologiquement le combat de l’époque : la reconnaissance de la langue des signes comme telle, et non plus comme un moyen de communication qui pallierait la déficience auditive. En 2005, la loi n° 2005-102 a reconnu la langue des signes comme « langue à part entière » ; le combat serait donc gagné. En 2023, qu’en est-il ? Interpréter est-il, finalement, un acte militant ?

Nous essaierons dans cet article de donner des pistes de réflexion sur la place des interprètes en langue des signes aujourd’hui en France. Après avoir défini les termes de notre questionnement et décrit les différentes populations concernées, nous présenterons le contexte du métier d’interprète aujourd’hui pour enfin proposer les résultats observés lors d’un groupe de discussion réalisé en 2020, en ouvrant notre réflexion aux interprètes sourds et à la pratique du « feeding » pour questionner la place des interprètes entendants.

CADRE ET CONTEXTE

Définissons tout d’abord le terme de « militant ». La notion de « militantisme » touche de nombreux cadres théoriques : histoire, sociologie, anthropologie, etc. Si nous revenons à la définition littérale du terme, le militantisme est vu comme le comportement de ceux qui militent activement (Littré), proche du combat idéologique. Coenen indique que l’engagement n’est pas aisé à définir, car il concerne plusieurs niveaux de participation : « il met en scène l’individu, la personne qui s’engage et le collectif, le lieu, l’organisation, le groupe dans lequel s’exerce sa militance » (2). Elle cite également Ion dans le dictionnaire de sociologie qui précise que le militantisme peut être aussi intégré intrinsèquement dans une catégorie de population. L’individu est alors militant par essence en existant dans ce collectif social ; Ion prend comme exemple le mouvement ouvrier. C’est sa place seule qui fait de cette personne un militant. Cet aspect nous interpelle, car il peut se transposer à la communauté sourde. Les personnes faisant partie de cette communauté au départ, ou décidant d’en faire partie par la suite, sont-elles militantes par défaut ? Les interprètes en langue des signes travaillent quotidiennement au sein de la communauté sourde dans une langue minoritaire, est-ce alors un métier militant par définition ?

La langue des signes française est une « langue de France à caractère propre, dite “non-territoriale” qui peine à bénéficier d’une légitime reconnaissance sociale et culturelle » (Ministère de la Culture). C’est une langue minoritaire. Elle est « parlée », signée par des locuteurs sur un territoire particulier. Ces derniers la considèrent comme leur langue maternelle, « naturelle » même, elle reste cependant minoritaire face à la langue majoritaire et parfois imposée socialement : le français (Bertin *Les Sourds*). La langue des signes serait donc la langue d’un « peuple, d’une ethnie », existant dans une culture majoritaire dominante. Il est d’usage d’écrire « Sourd » plutôt que « sourd » pour mettre en avant cette appartenance (Mottez). Millet, propose, elle, le terme de « microcosme Sourd » définit comme un cercle plus grand qui intégrerait les entendants reconnaissant l’existence d’une communauté sourde. Les interprètes appartiendraient à ce champ, considérés comme des « initiés » (Bedoin citant Goffman) : des personnes non sourdes, mais partageant et comprenant leur existence. Ils font donc à la fois partie de cette communauté tout en appartenant à la société majoritaire entendante. Différents profils cependant distinguent la profession : les interprètes issus de familles entendants, arrivés adultes dans cette communauté et ceux issus de famille sourde, dont la langue des signes peut être la première langue. Ces derniers sont des « CODA »¹, similaires à d’autres enfants biculturels, ils grandissent entre deux cultures et deux langues (Baker).

Ces interprètes travaillent donc au service de deux langues et de deux groupes sociaux : les entendants utilisant le français oral et les Sourds utilisant la LSF. Leur place est donc, par définition, au croisement de ces deux communautés au statut différent. Cette place intermédiaire rejoint la définition que donne Munday de la traduction intrinsèquement « militante », car « à ce point imbriquée dans des structures idéologiques et sociales qu’on ne peut la concevoir comme une activité philologique neutre, innocente et transparente » (24) : où se situent alors les interprètes en langue des signes ? Afin de mettre en contexte la place des interprètes aujourd’hui, revenons à l’histoire de la structuration de ce métier.

L’INTERPRÉTATION EN LSF/FR EN FRANCE

La structuration du métier d’interprète en langue des signes portée par les premiers professionnels remonte aux années 1970-1980, à la même époque que celle appelée le « Réveil Sourd »². Les sourds et les interprètes structurent le métier pour se positionner contre l’existant à l’époque, les « faisant office de ». Cet « Helper Model » dans la littérature internationale, « modèle de l’aidant » en français, illustre ainsi le rôle des « interprètes » exerçants jusque-là : ils assistent les personnes sourdes afin de surmonter leur « handicap de communication » (Napier). Ni interprètes ni travailleurs sociaux, ces personnes ne permettaient pas aux personnes sourdes de communiquer en leur nom, elles intervenaient dans les échanges, donnaient leurs avis, etc. Ainsi est adopté en 1988 une déontologie stricte inspirée de celle des interprètes en langue vocale (Encrevé) et apparaît le « Machine Model ». Les interprètes se considéraient alors comme des « outils », uniquement, des « ponts » de communication, voire de « prothèse linguistique » (Bernard et al.). Ils servaient d’intermédiaires entre deux personnes, sans que soit réellement valorisée l’expertise culturelle et linguistique nécessaire pour exercer ce métier.

Ainsi, depuis les années 2015 en France, porté par les nouvelles générations, apparaît le modèle de « facilitateur de communication », que Llewellyn-Jones et Lee considéreront comme un retour de l’humanité de l’interprète. Le professionnel est véritablement en collaboration avec les interlocuteurs de

¹ Acronyme pour « Child Of Deaf Adult ».

² Le « Réveil Sourd » est la période qui correspond à une certaine prise de conscience des personnes sourdes françaises de leur langue, leurs droits et leur culture, initiée dans les années 1975.

la situation de communication. Cet aspect du rôle de l'interprète est repris dans le modèle du « bilingual-bicultural mediator » par les mêmes auteurs. Le professionnel est alors complètement présent dans la situation de communication, sans pour autant prendre part aux propos échangés. Cet aspect est déjà théorisé en 1968, autour des interprètes en langue vocale, quand Seleskovitch parle de la notion de « trilogie » (181) et de responsabilité des professionnels, au contraire bien présents dans la situation.

Aujourd'hui, on compte environ 750 interprètes professionnels en France³ selon le recensement de 2023 de l'AFTILS (Association française des Traducteurices et Interprètes en Langue des Signes). La profession d'interprète en langue des signes ne bénéficie ni d'un ordre professionnel, ni d'un diplôme d'État, ni de tout autre cadre législatif indiscutable permettant de formaliser la pratique professionnelle. Ce métier évolue donc, comme les autres, selon les tendances sociétales, les théories en vigueur et les évolutions communautaires de la population sourde, comme nous le montrent son histoire et l'évolution des modèles utilisés. Les formations d'interprètes⁴ s'inscrivent dans un cadre davantage linguistique ou traductologique en fonction des universités et des écoles de pensées. Les séminaires sont parfois proposés en tronc commun avec les élèves interprètes de conférences en langue vocale⁵ puis se déclinent en ateliers pour travailler les différents aspects du métier : interprétation de liaison, interprétation de conférence, visio-interprétation. Des stages d'observation et de pratique sont également organisés en première année et seconde année du Master. Pour autant, la réalité du terrain est multiple et le professionnel doit ainsi trouver sa place, et parfois même la définir, parmi de multiples injonctions, parfois contradictoires. Entre le modèle historique de l'interprétation de conférence, celui de l'interprétation communautaire ou de l'interprétation de service public, la définition d'un métier contre un existant préalable (celui des « aidants »), le rapport langue majoritaire vs langue minoritaire, l'enjeu de communication, le rôle de médiateur culturel/bilingue, la mise en lumière nécessaire des bénéficiaires sourds dans la société, le regard des pairs, la place dans la communauté sourde... la place de l'interprète en LSF/FR est au croisement de multiples questionnements.

En France, les interprètes en LSF/FR interviennent dans tous les domaines de la vie et tous les contextes de l'activité humaine : leur journée peut en effet alterner de l'interprétation d'un accouchement le matin à un cours d'université l'après-midi, pour terminer le lendemain sur l'interprétation d'un journal télévisé. Les situations d'interprétation sont multiples et variées et même si certains interprètes se spécialisent en visio-interprétation par exemple⁶, le terrain reste très diversifié. Il est difficile d'établir une liste exhaustive des typologies de situations rencontrées, cependant il est d'usage de considérer l'exercice du métier en plusieurs grands groupes : l'interprétation dite de « liaison », c'est-à-dire une situation dialogique entre deux ou trois personnes, l'interprétation de réunion/formation, l'interprétation de conférence et l'interprétation télévisée. Mais les domaines d'exercice varient pour une même situation et influencent la place du professionnel : l'interprétation de liaison peut se dérouler dans le domaine de la santé, du social ou du pédagogique. L'interprétation télévisée peut être aussi une situation de conférence s'il s'agit d'une réunion politique et diffère alors de l'interprétation d'un journal télévisé en studio ou bien de l'enregistrement d'une allocution institutionnelle. Pointurier parle même d'interprétation de service public pour cadrer la pratique du métier en France, notamment en situation de liaison.

³ Voir le site <https://afils.fr/nos-publications/recensement-afils>.

⁴ Cinq universités proposent le Master d'interprète en LSF/FR : l'Université Paris 8, l'ESIT/Sorbonne Nouvelle, Université de Lille, le D-TIM à Toulouse et l'Université de Rouen-Normandie.

⁵ L'ESIT/Sorbonne Nouvelle notamment, ainsi que le D-TIM à Toulouse pour les premières années

⁶ Voir le site <https://afils.fr/nos-publications/recensement-afils>.

Au-delà de l'exercice du métier, le statut des professionnels est lui aussi multiple⁷ : les interprètes sont salariés d'un service, d'une institution publique ou bien exercent en indépendant, dans un collectif ou non. Considérant le contexte de cette profession, ils peuvent également s'engager de façon bénévole lors d'événements de la communauté sourde (festivals culturels, événements sportifs, journées de commémoration...) ; leur place est alors particulière puisqu'ils exercent leur métier auprès du même public, mais en dehors de leur cadre rémunéré. L'exercice du métier est soumis à plusieurs modalités : le type d'interprétation, le domaine d'intervention, le statut du professionnel et même sa rémunération. L'interprète peut-il avoir une place plus ou moins militante au vu de ces différents curseurs ?

LE PARADOXE DE LA VISIBILITÉ DE L'INTERPRÈTE

Le corps de l'interprète en langue des signes est, par définition, visible dans l'interaction entre les personnes sourdes et les personnes entendantes. Il est le corps signifiant, le support de la langue utilisée. L'interprète est donc toujours visible des parties en présence, même s'il est d'usage en situation de liaison d'être en dehors du champ de vision de la personne entendante⁸. Lors d'interprétation télévisée, l'interprète est visible à l'écran ; il fera même l'objet de commentaires et d'articles durant la pandémie de COVID-19 (Brigaudeau) tant sa présence lors d'allocutions officielles a été remarquée par le grand public.

Cependant, nous le disions plus haut, le métier s'est construit dans les années 80 en opposition à la notion d'« aide » préexistante et pour ce faire a tenté de s'effacer le plus possible en situation de communication (Bernard et al.). La notion d'« invisibilité » et de « transparence » est alors répandue dans la considération du métier, au point que « les métaphores employées pour le définir réfutent intentionnellement toute possibilité d'interaction, toute présence humaine et même la présence effective du corps de l'interprète dans la situation » (Pointurier 1). Il est d'usage, par exemple, que dans une situation dialogique ce soit la personne sourde qui présente l'interprète (par le truchement de sa propre voix), plutôt que le professionnel lui-même. Pointurier note ainsi que « dépossédé du *je* de l'être, l'interprète est dépossédé du corps » (4). Afin de nuancer cet aspect drastiquement neutre et qui paraîtrait largement répandu, le code déontologique de l'AFILS a été modifié en 2022 pour faire apparaître la notion d'« impartialité » permettant de rétablir la nécessaire gestion de l'interprète de sa propre production. Il est maintenant écrit que l'interprète doit intervenir « uniquement pour pouvoir établir une relation professionnelle cordiale » et non plus s'effacer tout à fait (voir l'article 3 de l'AFILS sur leur site internet⁹).

Cependant, nous remarquons dans l'exercice de notre métier que ce paradoxe est encore très présent : l'interprète doit assumer sa place pour réussir l'objectif de communication, tout en prenant garde à protéger l'autonomie de la personne sourde et donc à ne pas être trop présent. En effet, l'interprète entendant fait partie de la majorité linguistique du pays tandis que la personne sourde appartient à une minorité culturelle méconnue. Il n'y a, à notre connaissance, aucune étude sociologique qui porterait sur les jeux de pouvoir en situation de traduction entre deux groupes sociaux hiérarchiquement opposés en France. Cependant, notre expérience du terrain tendrait à montrer que le premier interlocuteur vers qui se tourne la personne entendant est naturellement l'interprète lorsqu'il s'interroge sur un aspect particulier.

⁷ Voir le site <https://afils.fr/nos-publications/recensement-afils>.

⁸ De la même façon en situation de visio-interprétation, la personne entendant pourrait ne pas comprendre qu'elle s'adresse à une personne sourde ; il est alors d'usage que l'interprète se présente toujours au début de la conversation téléphonique et précise son rôle.

⁹ Voir l'article 3 de l'AFILS sur le site <https://afils.fr/code-ethique>.

Le professionnel doit alors régulièrement arbitrer les interpellations pour rendre la parole à la personne sourde et ne pas répondre en son nom. De plus, à la différence des interprètes en langue vocale, les personnes sourdes n'ont que rarement accès au discours source (sauf s'ils maîtrisent la langue française et sont en situation de conférence avec vélotypie¹⁰ par exemple) et doivent donc se fier uniquement à l'interprète et au discours produit. Cette situation de « confiance forcée » influencerait le rapport de force entre les personnes en présence.

Nous avons remarqué également que les personnes sourdes, notamment dans le milieu institutionnel et politique lorsqu'il s'agit de traduire leur parole en langue des signes vers le français, font appel à un interprète plutôt qu'un autre. La personnalité, la voix, l'attitude et/ou la présence de l'interprète auraient donc un impact sur l'enjeu de communication poursuivi par la personne sourde, il ne serait alors plus du tout considéré comme invisible ou inexistant dans l'interaction.

PRÉSENTATION DU GROUPE DE DISCUSSION

Afin d'interroger les professionnels eux-mêmes sur ces questionnements et la définition de leur place dans l'exercice de leur métier, notamment autour de la notion de « militantisme », nous avons réalisé, dans le cadre de notre thèse de doctorat en 2020, un groupe de discussion regroupant une dizaine de professionnels de toute la France. Réalisés en mars 2020, durant la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19, les échanges ont eu lieu à distance, utilisant la plate-forme *ZOOM*.

Afin d'essayer d'avoir des points de vue variés et des contextes professionnels différents, nous avons sélectionné les interprètes intéressés que nous connaissions. En effet, l'idée de ce groupe de discussion a émergé de différents rassemblements professionnels organisés durant le confinement de printemps 2020. Beaucoup de discussions informelles autour du métier avaient alors lieu et il nous a semblé pertinent de profiter de cette émulation pour organiser un cadre d'échange plus formel dans le cadre de notre recherche. Douze interprètes ont répondu à notre proposition, mais seulement dix d'entre eux ont interagi durant la réunion, nous retiendrons donc ces dix profils.

¹⁰ Transcription instantanée de la parole orale à l'écrit

Alias	Région d'exercice	Diplôme	École
Interprète - France D	Rouen / réseau national	2008	Rouen
Interprète - Lille	Lille	2002	ESIT - Paris 3
Interprète - Angers	Angers	2013	ESIT - Paris 3
Interprète - Chambéry	Chambéry	2010	Paris 8
Interprète - France AE	Montpellier / France	2005 (1996)	ESIT - Paris 3
Interprète - Paris S	Paris / Corse	2010	ESIT - Paris 3
Interprète - Paris 3	Paris	2013	Paris 8
Interprète - Paris 1	Paris	2010	Paris 8
Interprète - Paris 2	Paris	1998	SERAC
Interprète - Paris AE	Paris	2019	ESIT - Paris 3

Sur cette nomenclature, la lettre « D » correspond à un statut « divers », l'interprète travaillant sur toute la France sous divers statuts. Lorsque le statut n'est pas précisé, les interprètes exercent sous le statut salarié. Le terme « AE » indique un statut autoentrepreneur, et la lettre « S » le statut de dirigeant d'agence.

Deux interprètes issus de la formation de Toulouse et exerçant dans cette région faisait partie de notre panel, mais n'ont pas pris part aux échanges, restant en observation, ils ne sont pas précisés ici. Les échanges ont duré environ deux heures, ont été filmés et retranscrits à l'écrit par la suite¹¹.

L'ÉVOLUTION DU POSITIONNEMENT POLITIQUE

Au début des échanges, il a été nécessaire de contester l'évolution évidente du métier depuis plusieurs années. Des professionnels diplômés depuis plus de 15 ans n'ont pas évolué dans le même contexte que leurs collègues plus jeunes. Les formations ont changé, la société, la communauté sourde, même la langue en elle-même n'est plus la même.

Une¹² des interprètes (Interprète-Paris 2) déclare ainsi que les premières générations étaient poussées par un engagement militant envers la communauté sourde pour exercer ce métier, tandis que les jeunes donnaient maintenant davantage la parole aux entendants. Elle souligne que le militantisme n'est plus le même, il ne concerne plus uniquement un engagement des interprètes pour rendre visible la communauté sourde, mais aussi pour la reconnaissance culturelle et professionnelle du métier en tant que tel. En effet, à l'époque du Réveil Sourd, le combat portait sur la reconnaissance de la langue en parallèle à celui de la structuration du métier qui, lui-même, s'inscrivait dans une reconnaissance de l'autonomie des personnes sourdes et non dans la valorisation des interprètes professionnels (Pointurier).

¹¹ Même si les échanges ont été fructueux et ont permis de mettre en exergue des points très intéressants quant à la place de l'interprète en France aujourd'hui, nos résultats restent à nuancer puisqu'ils s'inscrivent dans une démarche de recherche qualitative et non quantitative. Ils ne reflètent peut-être pas la diversité des professionnels en France et il serait nécessaire d'aller plus loin pour valider les hypothèses présentées.

¹² Nous utilisons ici le féminin générique.

Pourtant, en posant la question à cette même interprète, à savoir si, lors de ses débuts de carrière en 1998, elle se considérait comme militante, celle-ci a répondu « oui ». En effet, durant toute la période du Réveil Sourd et celle qui a suivi, quelques interprètes (encore connus et reconnus aujourd'hui), se sont engagés aux côtés des personnes sourdes pour traduire leurs revendications. Elles étaient peu nombreuses et se partageaient donc la tâche sur tout le territoire, avec des conditions de travail moins confortables qu'aujourd'hui (notamment concernant le temps de traduction, le nombre de vacations par jour, etc.). Elles ne « comptaient pas leur temps », elles étaient au « service » des sourds. Ces premiers interprètes, reconnues par les militants sourds, ont ainsi choisi de s'investir pour traduire ces moments historiques, parfois au détriment de leur propre santé professionnelle, nous dira-t-elle. Lorsque l'on discute de cela avec ces professionnelles, celles-ci répondent qu'il ne s'agissait pas de la même époque : « En ces temps-là, on était peu nombreuses et on ne pouvait pas se permettre de ne pas traduire si on était fatiguées, il fallait traduire pour qu'ils soient entendus »¹³. Elles se disaient donc « militantes » pour la cause sourde comme un projet politique, sans pour autant exister en tant que telles. En effet, l'histoire est révélatrice de la place qu'elles occupaient : ce sont des personnes sourdes influentes qui géraient au départ le groupement professionnel des interprètes (ANPILS) en 1988 pour permettre les interactions entre ces professionnels et la communauté sourde. Ce n'est qu'en 1995 que les sourds disparaissent des membres du bureau de l'association qui devient alors l'AFILS¹⁴ telle qu'on la connaît aujourd'hui, uniquement composée d'interprètes et de traducteurs diplômés, et non d'usagers ou d'usagères.

Il est donc clair, pour les professionnelles regroupées dans notre étude, que les premières générations d'interprètes étaient militantes : elles ont œuvré pour la structuration du métier en se battant pour la reconnaissance de la langue des signes et des sourds, nous rappellera Interprète – Paris 1. Ce sont les professionnels eux-mêmes qui, en créant une association professionnelle, se sont battus pour devenir interprètes « en langue des signes » et non à destination des « déficients auditifs »¹⁵. Aujourd'hui, la langue des signes est reconnue comme langue de la République et le métier d'interprète en langue des signes est sanctionné par un diplôme universitaire de niveau Master 2, les problématiques de reconnaissance professionnelle sont différentes. Ainsi, dira Interprète - Lille : « Il y a 30 ou 40 ans, on ne se posait pas la question de « comment on fait le travail », mais « pour qui, et pourquoi on le fait ».

UN CORPS EN PRÉSENCE

Les échanges qui ont suivi ont beaucoup remis en question la place de l'interprète dans la communauté sourde et le statut de l'interprète lorsqu'il ne travaille pas. En effet, nous le précisons plus haut, l'interprète entendant fait partie de la communauté sourde, mais appartient au groupe social majoritaire. L'arrivée dans cette communauté peut se faire de plusieurs façons qui ont toutes un impact sur son identité professionnelle : enfant de parents sourds, frère ou sœur, ami ou professionnel attiré par la

¹³ Ces propos ont été recueillis dans le cadre de discussions informelles auprès d'une interprète ayant travaillé pour des institutions culturelles à Paris en 1985.

¹⁴ Depuis 2023 elle porte le noms d'AFTILS pour intégrer les traducteurs et les traductrices officiellement dans l'association.

¹⁵ Le premier regroupement professionnel, sous l'impulsion de la Confédération Nationale des Sourds de France, s'appelait au départ ANFIDA : Association Nationale française des Interprètes pour Déficiants Auditifs. En 1988, le terme « déficient auditif » disparaît et l'association devient ANPILS : Association Nationale Pour l'Interprétation en Langue des Signes.

langue et la culture. Ainsi, cette identité aurait un impact sur la place occupée dans sa vie, privée comme professionnelle.

L'interprète est, a minima, dans trois situations différentes dans son quotidien : quand il est en train de traduire, quand il est interprète sans être en acte d'interprétation (arrivée sur site, présentation au client, préparation) et dans sa vie que nous pourrions qualifier de « civile ». En effet, la visibilité nécessaire de l'interprète que nous décrivions plus haut rendrait l'anonymat impossible, à la différence peut-être des interprètes en langue vocale. Un usager sourd qui rencontre un interprète en rendez-vous médical puis dans une situation informelle, saura le reconnaître et l'identifier comme interprète. L'interprétation de journaux de télévision est associée à l'image de l'interprète ; ce dernier peut alors être reconnu même lorsqu'il n'est pas en situation de traduction. Lors de discussions informelles sur le terrain, beaucoup de collègues ont témoigné qu'il était très courant d'être appelé « interprète » ou d'être reconnu et donc facilement rangé dans une case par les personnes en présence lorsque vous participez à une soirée festive avec des personnes sourdes. En effet, la communauté étant assez réduite, même les personnes en dehors du cercle proche peuvent vous connaître et donc vous reconnaître. Est-ce qu'être interprète serait alors une identité à part entière ? Cet aspect est fondamental dans notre questionnement, car lorsque les personnes sourdes reprochent aux interprètes de n'être plus assez militants à leurs côtés, lorsque nous posons la question du militantisme dans cette réflexion, nous parlons aussi de leur vie civile et non de l'acte d'interprétation en tant que tel. L'identité d'interprète serait même multiple dans la communauté selon que le professionnel soit un homme, une femme, d'un autre genre, et/ou issu de parents sourds. Étant visible en permanence et connu dans la communauté sourde, son statut, son positionnement et même son genre peuvent alors devenir signifiants pour la personne sourde. L'interprète serait immédiatement identifié et parfois même jugé selon ce qu'il représente. Prenons l'exemple d'un interprète CODA. Lors du groupe de discussion et de nos observations de terrain, il est ressorti qu'un interprète CODA sera considéré comme plus légitime qu'un interprète non-CODA, sans pour autant que jamais ne soit abordé la question des compétences linguistiques. L'assertion selon laquelle un interprète enfant de parents sourds connaîtrait mieux la culture, la langue et l'identité sourde est un lieu commun. Pour autant, certains enfants sont certes issus de parents sourds, mais n'ont jamais pratiqué la langue des signes, n'ont que peu ou jamais fait partie de la communauté linguistique et culturelle des sourds signants, pour peu que leurs parents soient oralistes, c'est-à-dire utilisateurs du français oral et non de la langue des signes. Il s'agit donc davantage d'étiquette que de compétences identifiées.

De la même façon, la question du genre, débat actuel de société, l'est également au sein de la communauté des signants. Les interprètes en langues des signes aujourd'hui sont en effet majoritairement des femmes¹⁶. Ce métier dit « social »¹⁷, du « care » demanderait des études majoritairement en sciences humaines et sociales, préférées par les femmes. Les interprètes de genre masculin sont, à cet effet, plus exceptionnels. Ils ne seraient alors pas considérés de la même façon, être un homme serait même un avantage, car moins sujet aux critiques des usagers (Giozzet).

Dans ce contexte, l'interprète oscille alors entre sa propre définition de qui il est, sa propre éthique et ce qu'on attend de lui ou d'elle en fonction de ce que les bénéficiaires projettent sur sa personne. Lors de notre groupe de discussion, ces questionnements ont irrigué les échanges. Est-ce nécessaire de s'investir publiquement pour défendre la cause sourde lorsque l'on est interprète ? Est-ce que cet investissement

¹⁶ 87 % déclarées selon le recensement AFTILS 2023

¹⁷ La dernière enquête de la DRESS (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) parue en 2005 sur les métiers du social, montre la forte féminisation de ces professions dites « intermédiaires » (près de 9 femmes sur dix sur 600 000 personnes exerçant en 2002).

sera perçu différemment si l'on est CODA ou non-CODA, homme ou femme, interprète expérimenté ou non ? Est-ce plus facile de prendre la parole en tant qu'homme dans un milieu de femmes ?

Le paradoxe d'être visible tout en s'acharnant à s'éclipser au profit des personnes sourdes est également une thématique qui est fréquemment revenue dans les échanges. Il est intéressant de noter qu'à l'heure où le modèle dominant autour du métier était celui de la « machine », les interprètes paraissaient très militants et aux côtés des personnes sourdes, alors qu'aux dires des personnes sourdes, ils le seraient moins aujourd'hui. En effet, donner la parole aux personnes sourdes pour la première fois, leur laisser la place de citoyens à part entière, ne devait se faire qu'au prix de la neutralité exacerbée, comme le dira une interprète de notre étude (Interprète – Paris 2) : « En donnant la parole aux personnes concernées, il y avait peut-être moyen que ça bouge ! Donc à ce moment-là, j'ai choisi de devenir interprète, en donnant la parole aux sourds. Mais paradoxalement, en muselant la mienne. »

Rendre visible la population signante en traduisant vers la langue des signes c'est aussi « prêter sa voix » en traduisant les personnes sourdes vers le français. Faire entendre une parole souvent réduite au silence. Pour illustrer la grève des personnes sourdes à l'INJS de Paris dans les années 2000, un reportage montrera par exemple deux personnes à l'écran : d'un côté, « Monsieur Louis Xavier Bouchard, secrétaire général de l'INJS » et de l'autre « Interprète de l'INJS qui traduit de façon neutre et fidèle tous les propos » sans que son nom ne soit cité. L'interprète est à l'écran, mais n'est pas personnifié, il apparaît comme le tiers traduisant et non comme une personne à part entière. Ainsi est illustré, selon nous, le paradoxe du métier : c'est en rendant visible que la personne, derrière l'interprète, s'invisibilise.

DE LA RESPONSABILITÉ DES INTERPRÈTES ENTENDANTS

Les interprètes de notre étude réagiront beaucoup en remettant en question leur place au sein de la majorité entendant face à une minorité opprimée (Bertin, *La langue*). Au fil des discussions, il apparaît en effet que les interprètes, assez naturellement, mettraient davantage en valeur la personne sourde dans la situation de communication. En réunion par exemple, si plusieurs personnes parlent en même temps y compris la personne sourde, une interprète (Interprète – Angers) déclarera qu'elle haussera la voix davantage afin que l'attention collective porte sur la parole de la personne sourde. Elle expliquera que dans une assemblée majoritairement entendant, elle assume le choix d'utiliser les codes de la culture entendant (monter le ton) pour permettre la prise de parole de la personne sourde, même si cette dernière n'aurait pas manifesté particulièrement cette envie. Elle conteste cette prise de position face à l'injonction de neutralité et de fidélité de son métier tout en mettant en avant que seule l'interprète se rend compte du brouhaha et des multiples interactions parallèles, même si elle en fait part à la personne sourde. C'est elle, grâce aux codes culturels des deux parties, qui saurait comment se faire entendre par les entendants. En effet, elle note que même en traduisant « brouhaha » et « tout le monde parle en même temps », selon elle, la personne sourde n'avait pas, dans cette situation, les clés culturelles pour savoir qu'elle pouvait quand même parler et être entendue si elle le décidait. Ce « savoir culturel » de l'interprète a été unanimement salué par les participantes, mais le devoir de transmission n'est pas le même envers les deux communautés. Il serait concevable pour nos participantes, dans l'exemple ci-dessus, de prendre à charge la culture entendant pour mettre en valeur la personne sourde, cependant l'inverse n'est pas forcément vrai. Cela rejoint les travaux de Pointurier, qui note que les interprètes auraient tendance à privilégier les intérêts de la communauté minoritaire dans la situation de communication. Elle parle de « réparation symbolique » (210), en citant les travaux de Harvey.

Ainsi, lors de notre groupe de discussion, les échanges ont donc beaucoup porté sur la nécessaire égalité entre les deux parties, l'impossibilité de prendre parti du côté des personnes sourdes sans trahir la définition même de l'interprétation. Pour les interprètes de notre groupe, il serait difficilement concevable de privilégier, de quelque manière que ce soit, les personnes sourdes, au détriment des personnes entendantes, qui sont, point de détail qui a son importance, majoritairement les clients des interprètes de notre étude. Il s'agirait alors ici davantage de loyauté que de neutralité (Gile).

Cependant, les interprètes ont aussi noté qu'il était majoritairement acquis d'être militant en tant qu'interprète dans les espaces¹⁸ autour de l'acte d'interprétation, et donc, par capillarité, être engagé pour la communauté sourde. Là où auparavant les interprètes n'avaient pas la parole (Pointurier parlera de « l'interprète sans nom » en 2016), ils assument maintenant intervenir en leur nom dans les aspects qui entourent l'acte d'interprétation : la présentation personnelle, la prise de contact avec les usagers en présence, sourds comme entendants et l'organisation de l'espace de travail sont les prérogatives du professionnel.

Certaines ont ainsi souligné qu'être militant pour garantir de bonnes conditions de travail aux professionnels (salaire, temps travaillé, informations de préparation) permettait de rendre visible le métier, et alors, par porosité, les personnes sourdes signantes elles-mêmes. Ainsi, l'espace pris par l'interprète rendrait finalement visible la population pour laquelle il travaille. La visibilité de l'interprète permettrait la visibilité des personnes sourdes, à l'image du « drapeau de l'accessibilité » dont parlait Sero-Guillaume en 2012.

Pointurier indique que trois dimensions rendent visible le corps de l'interprète en situation : la dimension linguistique en elle-même (la langue des signes utilise le corps de l'interprète tout entier), la dimension de médiation (l'interprète est physiquement présent dans la situation qu'il traduit) et la dimension de la communication (l'interprète connaît les normes communicationnelles des deux parties en présence et sait les appliquer afin de garantir la compréhension réciproque). Dans les échanges auxquels nous avons assisté, nous pouvons mettre en lumière une quatrième dimension : la dimension politique. Le simple fait d'être présent, pour un interprète professionnel, met en lumière l'accessibilité choisie par le lieu dans lequel il intervient, et par là même toute la communauté linguistique à qui il s'adresse. Bien sûr, cette dernière dimension est valable notamment en situation de conférence, monologique, où les professionnels traduisent du français vers la langue des signes. Une interprète (Interprète – Paris S) dira à ce sujet que traduire permet de prouver que les personnes sourdes existent, prouver qu'ils utilisent une véritable langue. Sur le terrain, il est assez courant que des interprètes se retrouvent à traduire « sans public » à la suite d'une demande de collectivité. Même sans captation et sans retransmission, un service d'interprétation est demandé. Il peut s'agir alors d'« image » pour les organisateurs, ou bien de manière plus positive d'« accessibilité universelle », c'est-à-dire de l'idée selon laquelle tous les publics doivent avoir accès à tout sans conditions d'usage (voir les définitions du journal handicap.fr par exemple). Traduire « dans le doute », pour le cas où une personne sourde venait à franchir la porte de la salle de conférence, nous est toutes arrivé. Au-delà du terrain d'expérimentation que ce genre de prestation propose (notamment pour les interprètes stagiaires, nombre d'entre nous ont usé leurs cerveaux dans ce genre de situation sans enjeux afin de travailler les techniques de traduction), il est légitime de s'interroger sur le bien-fondé de cette pratique. Une interprète de notre groupe de discussion s'interroge ainsi sur le choix des prestations dans un service. À quel moment prend-on la décision de traduire ou non tel évènement ? Les raisons économiques de vie du service et des décisions hiérarchiques n'appartenant

¹⁸ Voir à ce sujet notre étude sur les espaces en interprétation (Archambeaud).

pas parfois aux interprètes de terrain peuvent sous-tendre la position exprimée, mais certaines missions soulèvent des questionnements. Dans certaines structures, le choix serait fait de privilégier une mission moins rémunérée, mais jugée plus impactante pour les bénéficiaires (un cours d'université plutôt qu'une conférence publique, par exemple), même si toutes n'ont pas la possibilité, ou l'envie, de le faire. L'ambivalence serait réelle entre le fait de traduire « par défaut » ou bien de traduire auprès de personnes sourdes dans leur vie quotidienne. Pour autant, pour des prestataires de service, si la mission est faite et rémunérée, alors pourquoi est-ce un souci ? Dans les faits, il apparaît que les interprètes, conscients du manque de professionnels en France aujourd'hui¹⁹, peuvent avoir l'impression de « perdre leur temps » et d'être « mieux ailleurs » dira une interprète (Interprète – Chambéry). De plus, traduire face à un public qu'on sait absent est assez inconfortable. Enfin, il est légitime de se questionner : être utilisé comme « vitrine » pour rendre un événement accessible en apparence, alors que la société ne l'est pas encore et que beaucoup de personnes sourdes en souffrent au quotidien, est-ce dérangeant pour un professionnel de la surdité ? Serait-ce dommageable de cautionner un événement public sans personnes sourdes, alors que ce même budget pourrait servir à traduire un mois de cours pour un étudiant sourd ? Ce sont ces interrogations engagées qui sous-tendent aussi les interventions des interprètes, conscients de leur responsabilité sociale. En effet, s'ils choisissent de traduire telle conférence ou tel discours, ce sont eux qui sont visibles, et par là même, la communauté signante. Nous retrouvons le paradoxe de rendre visible une communauté sans pour autant en montrer ses membres. Ce sont les interprètes entendants qui sont visibles et non les Sourds. Est-ce que le simple fait d'interpréter dans une situation particulière (publique ou télévisée par exemple) serait être militant pour la cause des personnes sourdes ? Est-ce que cette visibilité rendrait la parole de l'interprète plus légitime à défendre la langue des signes et par là la communauté sourde ? Est-ce que mettre en lumière un interprète entendant est véritablement œuvrer pour la reconnaissance de la communauté sourde, n'est-ce pas invisibiliser davantage celle-ci ?

La communauté sourde a embrassé le débat autour de ce paradoxe de la visibilité des interprètes entendants et a ainsi mis en question la place des interprètes sourds. Ne serait-ce pas une réponse à l'interrogation posée plus haut si les interprètes sourds rendaient visible leur propre communauté ?

LES PROFESSIONNELS SOURDS DE LA TRADUCTION

Notre étude porte en effet sur les professionnels entendants qui représentent l'écrasante majorité de la profession en France aujourd'hui. Cependant, il serait nécessaire de faire ici un point historique et sociologique de la place des professionnels sourds de la traduction.

Les interprètes sourds en France existent depuis l'époque de l'Abbé de l'Epée au 19^e siècle (Encrevé) ; les professeurs sourds de l'Institution des sourds-muets de Paris traduisaient depuis le français écrit dans les cérémonies privées ou les tribunaux. À partir de 2008, les personnes sourdes ont d'abord exercé, en France, le métier de traducteur. Après l'ouverture d'une formation « traduction et interprétation » à Toulouse, leur métier est valorisé sous l'impulsion de l'entreprise WebSourd, spécialisée dans la traduction des dépêches AFP en langue des signes. Ils ne traduisent alors généralement que du texte écrit vers la LSF. Ils sont véritablement traducteurs « sourds », faisant partie et traduisant à destination des personnes sourdes, au contraire des interprètes entendants qui traduisent pour les deux parties (Nana Gassa Gongga).

¹⁹ Il n'existe pas de source officielle aujourd'hui qui pourrait soutenir ce propos ni de recensement méthodologique (malgré une étude menée par l'AFILS en 2023 que nous citons plus haut). Malgré tout, sur le terrain, le manque de ressources est criant dans certaines régions et pour certaines prestations, notamment les parcours universitaires.

Un second métier qui est également exercé par les personnes sourdes en France est celui d'intermédiaire. Ce métier a vu le jour grâce à des praticiens hospitaliers (Karacostas et Dagron) à l'Hôpital de la Pitié Salpêtrière dans les années 1990. À l'origine de la première unité d'accueil et de soins pour les Sourds (UASS), ces professionnels entendants ont ressenti le besoin d'un professionnel sourd à leur côté pour mieux accueillir et soigner les patients. La formation reconnue pour exercer ce métier existe depuis 2022 seulement à Toulouse, les précédentes ayant fermé leurs portes. Les professionnels en exercice exercent le plus souvent avec l'ancien diplôme issu des formations ouvertes dans les années 2010, ou bien simplement un diplôme social et un excellent niveau de langue des signes (Karacostas et Dagron). La profession est émergente et en évolution permanente, son cadre et sa définition restent encore à définir précisément. Le rôle d'intermédiaire est celui d'un pair, aux côtés des patients sourds, faisant partie de l'équipe médicale. Il peut ainsi, aux côtés de l'interprète entendant qui traduit généralement les propos du médecin, reformuler en langue des signes, expliquer, s'assurer que le patient sourd a bien saisi toutes les informations. Il sert également d'appui aux praticiens entendants pour expliquer les spécificités sociales des personnes sourdes en France. C'est un maillon essentiel dans la prise en charge de parcours de soin complexes, comme en psychiatrie, ou bien aux côtés de publics particuliers comme les personnes primo-arrivantes en France ou les personnes sourdes ayant des troubles associés.

Les « interprètes sourds » ne sont pas reconnus en tant que tels en France aujourd'hui. Ils sont généralement traducteurs et exercent en tant qu'interprètes, mais leur statut est déclaré et non lié à un diplôme, *a contrario* des « Deaf Interpreters » des pays anglo-saxons (Nana Gassa Gongga). Cependant, ce terme anglo-saxon regroupe plusieurs réalités qui ont parfois trait autant à la médiation qu'à l'interprétation alors qu'en France, la pratique de ces deux métiers est différente.

Les interprètes sourds étaient jusque dans les années 2020, en France, des professionnels traduisant entre différentes langues des signes nationales, ou bien d'une langue des signes nationale aux Signes Internationaux (SI)²⁰. Parfois sans formation universitaire en traduction²¹, les interprètes ont des profils diversifiés entre autodidactes et enfants de famille multiculturelle « traduisant » dans leur quotidien. Ils sont regroupés en association (Sourds Interprètes par exemple, ou l'entreprise Vice et Versa), reconnus par leurs collègues interprètes entendants pour leurs compétences sur le terrain et généralement figures connues de la communauté sourde. Le métier tendant à se généraliser (vu la démocratisation des événements internationaux), certains d'entre eux se forment, par défaut, à la traduction, en attendant une ouverture possible à l'université d'une formation en interprétation simultanée entre langues des signes. Il n'existe en effet pas officiellement de formation d'interprète ouverte aux personnes sourdes (paradoxalement, ce métier aurait pourtant vu le jour en France, dès le 19^e siècle, lors de banquets sourds internationaux organisés à Paris où certains invités ne pouvaient se comprendre ! Eugène de Monglave aurait été le premier interprète sourd en France, dès 1834 (Stone et Russell).

LA PRATIQUE DU « FEEDING »

²⁰ Système linguistique de locuteurs déjà signants, regroupant un lexique commun et une manière iconique similaire de transmettre les idées et le sens de son propos, mis en place par la Fédération Mondiale des Sourds dans les années 50.

²¹ Grâce aux VAE et aux masters de traduction, de moins en moins d'interprètes sourds ne sont pas diplômés en 2024.

Le métier de *deaf interpreter*²² tel qu'on le connaît aujourd'hui dans la sphère internationale vient des États-Unis, où il fait son apparition pour la première fois en 1983 lorsqu'un interprète sourd traduit directement de l'écrit vers l'ASL (American Sign Language). Cet exercice est à la frontière entre traduction et interprétation simultanée car les professionnels ont accès à l'écrit avant la production en langue des signes et peuvent donc le travailler. Il ne s'agit donc pas de traduction à vue mais pas non plus d'interprétation de deux formes orales avec leurs lots de surprises (Stone et Russell). À la suite de la diffusion de ce métier, c'est en 1987 qu'apparaît la notion de « *feeding* », c'est-à-dire l'interprétation partagée entre un professionnel sourd et un interprète entendant. Ainsi, dans cette configuration, lorsqu'un orateur utilise l'anglais oral, il est traduit par un interprète entendant de l'oral à la langue des signes souhaitée puis repris par un interprète sourd qui reformule et réexprime les propos en langue des signes, sur scène, à destination du public signant. Ainsi, un professionnel sourd fait face à la caméra ou au public pour reformuler l'interprétation d'un professionnel entendant face à lui (qui le « nourrit »). Pratique répandue dans les pays anglo-saxons, elle n'est pas la seule utilisée : d'autres interprètes sourds utilisent parfois la vélotypie (retranscription instantanée de la parole à l'écrit) depuis les années 2010 (Russell). Il est important de noter également que les principales manifestations de la pratique du « *feeding* » sont en situation d'interprétation d'une langue orale vers les signes internationaux (Fontvieille). Le couple langue vocale/Signes Internationaux étant rare et réservé aux entendants, la pratique internationale est de passer par un interprète et une langue des signes pivot. En effet, comme en interprétation en langues vocales, il arrive de faire appel à des interprètes intermédiaires lorsqu'il n'y a pas de professionnel disposant de la combinaison linguistique nécessaire.

La pratique du *feeding* depuis une langue vocale vers une langue des signes nationale a ainsi émergé à la suite de cette pratique en conférence internationale. Elle apparaît dès 2011 au Canada et recueille l'approbation du public : l'interprète sourd aurait permis « une meilleure expressivité et une meilleure compréhension pour le public » ; la pratique du *feeding* serait concentrée sur la transmission du message de manière claire, ce qui correspondrait mieux aux attentes du public Sourd (Fontvieille).

Stone et Russell précisent cependant qu'à l'époque de l'émergence de cette pratique, le choix de l'interprète final serait effectué en fonction du degré d'expertise des interprètes présents, qu'ils soient sourds ou entendants. Il s'agirait donc de privilégier une langue idiomatique, une prestation de la meilleure qualité possible sans spécifier le degré de surdité du professionnel, tout en reconnaissant qu'il est plus probable qu'un interprète sourd remplisse ces critères, notamment dans le contexte anglo-saxon.

En France, la pratique du *feeding* est très récente. Les explications à ce phénomène varient : le contexte culturel est différent des pays anglo-saxons et la pratique de l'interprétation a sa propre histoire. Cependant, il pourrait s'agir également d'une différence des formations initiales : le diplôme français sanctionnant cinq ans d'études après le baccalauréat, il serait considéré comme plus rigoureux et donc garant de la qualité de la langue d'arrivée des professionnels en exercice (Hirschi). Ce sont donc, historiquement, les interprètes entendants qui exercent le métier d'interprètes de conférence et qui sont donc visibles dans la sphère publique et médiatique.

Nous revenons ainsi là où nous nous étions arrêtés : la place des interprètes entendants, en France, comme image de l'accessibilité. C'est en 2020, pendant la pandémie de COVID-19 qui touche le monde entier, que se révèle particulièrement cet aspect. En effet, en raison notamment aux équipes techniques réduites, l'interprète prend littéralement plus de place à l'écran et devient visible aux yeux du grand public.

²² Il est courant de garder le terme anglais dans la littérature, car il renvoie à de multiples assertions et définitions, plus complexes que celle de « interprète sourd » en français.

Historiquement, l'interprète en LSF était en effet relégué dans le fameux « petit médaillon » qui fait écho à tous. En 2020, l'interprète apparaît à taille réelle auprès des locuteurs politiques (notamment le ministre de la Santé et le Président de la République). Aux yeux du grand public, ces interprètes incarnent la langue des signes et font parler d'eux dans la presse²³, paradoxalement une nouvelle fois sans qu'on parle beaucoup de la communauté sourde.

C'est à la suite de cet engouement médiatique qu'apparaît la proposition du *feeding* sur l'impulsion des traducteurs sourds. Il s'agirait ainsi de travailler en binôme : l'interprète entendant, comme à son habitude, traduirait du français oral vers la langue des signes, mais cette fois-ci dos au public. Le professionnel sourd récupérerait ainsi cette interprétation et la reformulerait dans la même langue à destination du public sourd. La valeur ajoutée de cette combinaison viendrait de la langue d'arrivée : plus idiomatique puisque utilisée par un locuteur natif (même si les traducteurs sourds ne le sont pas tous en France, la langue des signes est en effet parfois leur seconde langue s'ils ont grandi dans une éducation entendant, comme 95 % des enfants sourds). Cette pratique pourrait permettre de suivre les recommandations de l'AIIIC de traduire vers sa langue maternelle dans la majorité des cas. En effet, les connaissances et compétences métalinguistiques des professionnels sourds permettraient un véritable apport dans la reformulation et une adhésion immédiate du public sourd (Adam et al.).

L'accueil parmi les professionnels entendants reste mitigé, se sentant menacé dans leur pratique et dans leur existence même, bien que quelques agences françaises se forment à la pratique et collaborent avec les traducteurs (devenus interprètes, par voie de conséquence) dans quelques situations. Le premier journal télévisé traduit en utilisant cette pratique est diffusé sur France Info lors des résultats de la présidentielle de 2022.

UNE PRATIQUE EN DÉBAT

Des questionnements traductologiques évidents se manifestent à la lumière de cette nouvelle pratique. Sans entrer dans les détails, il apparaît logiquement que rajouter un intermédiaire dans le processus de traduction ne semble pas très opportun, à plusieurs points de vue, notamment celui de la fidélité au discours source. L'acte interprétatif étant un exercice minutieux et soumis à beaucoup de biais humains (Gile), ajouter une personne supplémentaire ne serait pas s'assurer de la meilleure qualité de l'interprétation, mais prendre davantage de risques.

Pourquoi alors valoriser et revendiquer cette pratique en France ? Un débat entre détracteurs et adeptes de cette pratique a été organisé par la Ville de Paris en 2020 et a permis de recueillir plusieurs points de vue. Certains participants notent en effet qu'il ne serait pas logique de rajouter un intermédiaire pour reformuler un discours au seul avantage de mettre en avant une personne sourde. Les « interprètes sourds » dont il est question n'en seraient d'ailleurs pas tout à fait puisqu'interpréter suggère de passer d'une langue à l'autre alors que le *feeding* demande aux professionnels sourds sur scène de recevoir de la langue des signes et de la reformuler à destination du public cible, sans acte interprétatif à proprement parler. D'autres invités rétorquaient cependant que la qualité idiomatique de la langue des signes des interprètes entendants était un sujet tabou pourtant bien réel parmi la communauté sourde. Est-ce alors un problème de compétences des interprètes entendants passé sous silence ? Est-ce que le public cible en langue des signes ne comprend pas aujourd'hui les interprétations proposées et se contente d'une

²³ Voir par exemple *Slate*, *BFM télévision*, *Le Parisien*, *Brut* et *Gala*.

approximation linguistique ? Qu'entend-on alors par une interprétation de « qualité » lorsqu'on est bénéficiaire de cette traduction ?

Une des réponses à ces questions, à notre sens, rejoint nos interrogations sur la place de l'interprète entendant lorsqu'il traduit vers la langue des signes. Jusqu'à présent, c'était un entendant qui recevait la lumière médiatique, comme l'a prouvé la pandémie en 2020. La pratique du *feeding* permettrait de voir un interprète sourd dans les médias, de rendre enfin davantage visible la communauté sourde par le truchement d'un de leurs pairs. Donner la parole aux personnes sourdes reste un lieu commun de notre métier. Leur laisser la parole et la visibilité tout en restant un maillon essentiel à sa compréhension par tous : serait-ce la nouvelle essence du métier d'interprète ?

Dhoest et Rijckaert, en Belgique, diront en 2021 qu'il s'agirait en effet d'une question de principe : permettre l'emploi direct des personnes sourdes et leur rendre le contrôle et la responsabilité de leur langue, au-delà des aspects traductologiques. De la même façon, l'interprète sourde de la Maison-Blanche déclarera en 2022 sur *CBS News* qu'il est nécessaire pour le public sourd de voir et de s'identifier à l'interprète sourd présent à l'écran. Est-ce qu'ici, le militantisme envers la communauté sourde serait de laisser simplement la place ?

Mais au vu des questionnements traductologiques que cette pratique implique forcément et de son histoire encore jeune, est-ce que ne plus être garant de l'interprétation finale serait véritablement servir la cause de la communauté sourde et leur autonomie sociale et politique ?

ÊTRE INTERPRÈTE ENTENDANT : METTRE UN « PIED DANS LA PORTE »

Au-delà du débat autour du métier d'interprète sourd se pose la question de rendre plus accessible la société dans laquelle nous vivons. Les interprètes entendants sont souvent aux premières loges des événements qu'ils traduisent et sont, aujourd'hui, moteurs d'une meilleure accessibilité pour les personnes sourdes, même en coulisses. Que ce soit lors de manifestations engagées, comme les interprètes ayant traduit les marches « Black Lives Matter », ou en interprétation politique, les interprètes sont visibles et revendiquent leur place pour faire bouger les choses.

Ainsi, certains interprètes revendiquent cette preuve par l'exemple. Montrer aux décideurs que l'interprétation en LSF est susceptible d'être une valeur ajoutée essentielle à leur événement selon tous points de vue (fréquentation, marketing, publicité, accessibilité universelle, etc.) fonctionne auprès de beaucoup d'acteurs. Rendre un projet accessible en co-construction avec les organisateurs, les interprètes et les personnes sourdes, soit toutes les parties prenantes, reste un gage de réussite et plusieurs exemples l'ont prouvé en France : de nombreux festivals culturels, l'interprétation de réunions politiques, l'interprétation d'événements sportifs et même plus récemment l'interprétation des journaux télévisés (sur *France Info*, le journal est souvent traduit par une équipe en *feeding* après l'avoir été de longues années par les interprètes entendants).

De belles avancées dans le domaine de l'accessibilité politique ont ainsi pu se faire grâce à des interprètes engagés. Lors de l'entretien du Président de la République le 14 octobre 2020, vont apparaître, pour la première fois, deux interprètes en simultané à l'écran. Une équipe de deux professionnelles incarne

Emmanuel Macron (reconnaisable grâce à la cocarde), tandis que l'autre interprète traduit les questions des journalistes. C'est la présidence de la République qui a, sous l'impulsion et la sensibilisation des professionnels qui sont intervenus ce soir-là, proposé cette double interprétation. Autre point historique et inédit : ce programme est diffusé, LSF incluse, sur toutes les chaînes de télévision et disponible en rediffusion sur le site de l'Élysée (« COVID-19 »). Option d'habitude souvent effacée lors des rediffusions, ou bien uniquement disponible sur Internet, ici l'interprétation LSF est proposée à tous.

En 2017, un projet de double interprétation du débat de l'entre-deux tours des élections présidentielles avaient déjà été réalisé, mais cette fois sur l'impulsion des personnes sourdes elles-mêmes. En 2020, ce sont les interprètes qui se sont battus pour cette accessibilité auprès de l'Élysée. Ils prennent leur place dans les projets d'inclusion et endossent la gestion de projet lorsqu'il s'agit de parler d'accessibilité en langue des signes. Est-ce que cette place, acquise aujourd'hui, et que les interprètes prennent naturellement, est un héritage des précédents combats menés ? Est-ce du militantisme professionnel ?

Les professionnels se sont retrouvés à occuper une place qui ne les concernait pas forcément auparavant : parler de technique, parler de la taille réservée à la LSF sur l'écran, mais surtout parler de la visibilité de la langue des signes et des besoins de la population sourde pour appuyer leurs propos, au-delà des conditions « standards » à demander dans chaque situation (son et lumière).

Nous retrouvons cette prise de position dans de multiples autres domaines. Dans le milieu artistique par exemple, pour pouvoir laisser la place aux personnes sourdes et militer pour une meilleure reconnaissance des artistes sourds, il faut d'abord leur donner accès à la culture artistique majoritaire. Dans le milieu sportif et sportif, des initiatives se révèlent aussi : les interprètes commencent par traduire les commentaires des matchs pour permettre ensuite à des sourds eux-mêmes d'endosser le rôle de commentateur sans passer par le truchement de la traduction (voir l'association CapGame et la Coupe de France sourde en 2023 de la Fédération française de Handball). Ces projets sont nécessairement des projets militants et menés par les interprètes. Donner accès, « mettre un pied dans la porte » dira une interprète de notre étude, ce serait ça, le militantisme de l'interprète entendant.

Dépasser le rôle uniquement subordonné à l'acte interprétatif en lui-même et aborder la question de la réalisation, de l'image, de l'organisation ou de la visibilité des personnes représentées, est-ce une nouvelle définition du métier d'interprète ? Est-ce que l'interprète entendant en langue des signes serait investi d'un devoir de responsabilité envers les personnes sourdes ? Doit-on exercer le métier d'interprète en gardant à l'esprit que nous travaillons pour laisser la place aux personnes concernées à un moment donné ?

En passant en revue ces quelques aspects du métier d'interprète en Langue des Signes en France, nous pouvons finalement conclure que, sous bien des aspects, interpréter aujourd'hui est toujours un acte réflexif, et sûrement militant. Au-delà de l'acte traductif, le rôle des interprètes entendants serait de participer à la visibilité d'une communauté invisible actuellement, de permettre l'accessibilité tout en laissant la place aux personnes concernées. Dans toutes les facettes de l'identité d'interprète entendant peut se retrouver un certain engagement. Mais n'est-ce pas le cas des interprètes travaillant entre deux langues et deux communautés hiérarchiquement déséquilibrées (Napier) ? Est-ce que le militantisme ne serait finalement pas une des qualités nécessaires aux interprètes dits « communautaires » ? Dans une société qui invisibilise la différence, il nous semble qu'être une profession au service d'une communauté minoritaire sera probablement toujours un acte militant, voire citoyen.

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, Robert, Christopher Stone et Debra Russel. *Deaf Interpreters at Work: International Insights*. Gallaudet University Press, 2014.
- Archambeaud, Florine. *Vers un modèle des espaces en Interprétation du Français vers la Langue des Signes Française*. Thèse de doctorat en traductologie, Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris III, 2022, <https://theses.hal.science/tel-04069729/>.
- Baker, Anne et Beppie Van den Bogaerde. « Children, Deaf, of Deaf Parents. » *The Sage Deaf Studies Encyclopedia*, édité par Anne E. Baker et Beppie van den Bogaerde, Sage, 2016, pp. 113-115.
- Bedoin, Diane. *Sociologie du monde des sourds*. La Découverte, 2018.
- Bernard, Alexandre, Florence Encrevé et Francis Jeggli. *L'interprétation en langue des signes*. Presses Universitaires de France, 2007.
- Bertin, Fabrice. « La langue des signes, une langue vivante comme les autres ? Petite histoire d'une grande question linguistique. » *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, vol. 1, no. 49, 2010, pp. 13-19.
- Bertin, Fabrice. *Les sourds : une minorité invisible*. Autrement, 2010.
- Bogaerde, Beppie van den et Anne E. Baker. « Children of Deaf Adults. » *The SAGE Deaf Studies Encyclopedia*, vol. 3, 2016, pp. 119-20.
- Brigaudeau, Christel. « Coronavirus : ces interprètes rendent la langue des signes enfin visible. » *Le Parisien*, 3 mai 2020, <https://www.leparisien.fr/societe/coronavirus-ces-interpretes-rendent-la-langue-des-signes-enfin-visible-03-05-2020-8309814.php>.
- Coenen, Marie-Thérèse. *De la définition du militant et de la militante : Un concept aux dimensions plurielles*. Le maitron.fr, 2011.
- « COVID-19 : l'interview du Président Emmanuel Macron. » *Élysée*, 14 octobre 2020, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/14/covid-19-interview>.
- Dhoest, Alexander et Jorn Rijckaert. « News 'with' or 'in' sign language? Case Study on the Comprehensibility of Sign Language in News Broadcasts. » *Perspectives: Studies in Translation Theory and Practice*, vol. 30, no. 4, 2021, pp. 627-642.
- Encrevé, Florence. « Les spécificités historiques des formations d'interprètes LSF/français en France. » *Double Sens*, vol. 2, 2014, pp. 7-18.
- Fontvieille, Vivien. *La métacommunication entre les interprètes dans les situations de « feeding » : ressources, contraintes et efforts*. Mémoire de Master 2 en traduction, Université Jean Jaurès Toulouse, 2022, <https://dante.univ-tlse2.fr/s/fr/item/33577>.

- Gile, Daniel. « Théorie, modélisation et recherche dans la formation aux métiers de la Traduction. » *Lebende Sprachen*, vol. 30, no. 1, 1985, pp. 15-19.
- Giozzet, Sébastien. « Genre et interprétation français/langue des signes française : quelles représentations se font les usagers de l'interprète suivant son "sexe" ? » *Double Sens*, vol. 2, 2014, pp. 19-36.
- Harvey, Mandy. « Shielding Yourself From the Perils of Empathy: The Case of Sign Language Interpreters. » *Journal of Deaf Studies and Deaf Education*, vol. 8, no. 2, 2003, pp. 207-213.
- Hirschi, Sophie. « Interprètes Sourds en LSF, un métier d'avenir ? » Septembre 2020, Médiathèque de La Canopée, Mairie de Paris. Présentation.
- Karacostas, Alexis et Jean Dagon. Colloque Sourds et Santé – la médiation dans tous ses états, 24 et 25 juin 2015, Paris, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Présentation.
- Llewellyn-Jones, Peter et Robert H. G. Lee. *Redefining the Role of the Community Interpreter: The Concept of Role-Space*. SLI Press, 2014.
- Ministère de la Culture. Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF), « Les Langues de France » Références 2016, https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/fichiers/publications_dglflf/References/References-2016-les-langues-de-France
- Mottez, Bernard. « La langue des signes française : la communauté linguistique des Sourds. » *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, Tome 1, édité par Geneviève Vermès, Éditions L'Harmattan, 1981, pp. 360-380.
- Munday, Jeremy. *The Routledge Companion to Translation Studies*. Routledge, 2009.
- Nana Gassa Gonga, Aurélia. « Interpréter en signes internationaux : état des lieux en France et à l'International. » *La main de Thôt*, no. 7, 2019, <https://interfas.univ-tlse2.fr/lamaindethot/786>.
- Napier, Jemina. « Cooperation in interpreter-mediated monologic talk. » *Discourse & Communication*, no. 1, 2007, pp. 407-423.
- Pointurier, Sophie. « L'invisibilité de l'interprète, un voeu pieux ? » *L'information grammaticale : Langue des Signes : le corps en jeu, présence absence distance*, no. 149, 2016, pp. 24-31.
- Quipourt Christine et Patrick Gache. « Interpréter en langue des signes : un acte militant ? » *Langue française*, no. 137, 2003, pp. 105-113.
- Russell, Debra. « Deaf/Non-Deaf Interpreter Teams: the Complexity of Professional Practice. Cooperation in interpreter-mediated monologic talk. » *Interpreting and the Politics of Recognition*, édité par Christopher Stone et Lorraine Leeson, Routledge, 2017, pp. 138-158.
- Sabria, Richard. « De la dénomination à l'identité : comment peut-on s'appeler sourd ? » *Cahiers de linguistique sociale*, no. 23, 1993, pp. 33-50.

Seleskovitch, Denitza. *L'interprète dans les conférences internationales : Problèmes de langage et de communication*. Minard Lettres Modernes, 1968.

Séro-Guillaume, Philippe. « Plaidoyer pour une approche génétique du signe de la LSF. » *Revue générale de l'enseignement des déficients auditifs*, vol. 2, 1989, pp. 73-80.

Valentin, Katariina. “I don't know if it's because we're woman...” *Exploring the Relationship of Gender and the Signed Language Interpreting Profession*. Thèse de maîtrise en langue des signes, Humak University of Applied Sciences, 2019.

Vibert, Stéphane. Charles, Gaucher. « La communauté comme notion polysémique : essai de typologie et illustration par le cas de la communauté sourde. » *Sociologie et sociétés*, vol. 52, no. 2, 2020, pp. 283–302.